

Règlement ministériel du 30 mai 2016 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR327 entre le lieu-dit « Kirelshof » et Knaphoscheid à l'occasion d'une manifestation.

Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion d'une manifestation, il a y a lieu de réglementer la circulation sur le CR327 à Knaphoscheid.

Arrête :

Art.1^{er}.- Pendant la durée de la manifestation, à l'endroit ci-après, un arrêt d'autobus provisoire est mis en place :

- sur le CR327 (P.K.1705) entre le lieu-dit « Kirelshof » et Knaphoscheid.

Ces dispositions sont indiquées par le signal E,19.

Art.2.- Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art.3.- Le présent règlement entre en vigueur le 6 juin 2016 jusqu'au 15 juillet 2016.

Luxembourg, le 30 mai 2016
Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

(s) François Bausch